

Séance publique du Conseil général de la Seine-Saint-Denis

Débat sur l'avis de la Chambre régionale des comptes

Vendredi 25 juin 2010

intervention de

Pascal Popelin

Vice-président du Conseil général
Premier adjoint au maire de Livry-Gargan

24 VI 10

M. le président,
Mes chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Une seule question se pose à nous aujourd'hui.

Acceptons-nous ou n'acceptons-nous pas l'injonction de la Chambre régionale des comptes, qui nous somme de renoncer à l'inscription des 75 millions d'euros de recettes que nous demandons à l'Etat et que nous avons inscrites dans le budget départemental 2010, lors de notre séance du 8 avril dernier ?

Nos collègues de droite nous y invitent, trouvant que nous en avons déjà fait bien trop. Certains de nos collègues à gauche estiment au contraire que nous n'en avons pas fait assez. En général, quand une décision fait l'objet de critiques si diamétralement opposées, c'est qu'elle est juste et équilibrée.

Il n'est pas envisageable pour nous, de renoncer aujourd'hui aux revendications légitimes que nous portons en direction du gouvernement. Longtemps, on nous a dit : vous exagérez, la situation n'est pas si grave, les transferts de compétences décidés par la droite depuis 2003 ne sont pas si mal compensés que cela, vous allez vous en sortir. Et il est vrai que l'effet conjugué de la montée progressive de la charge financière des transferts, les efforts de gestion, la mise en œuvre des économies possibles et les augmentations de fiscalité auxquelles nous avons été contraints, ont permis -tant bien que mal- d'équilibrer et d'exécuter les budgets des trois dernières années. Longtemps, nous avons pu avoir le sentiment que nous étions les seuls à nous plaindre, chaque Conseil général s'efforçant de résoudre en son sein l'insoluble équation devant laquelle les élus locaux étaient inexorablement placés, en raison des choix nationaux de la droite. Mais survient un jour où l'équilibrisme n'est plus possible et où cela finit par se voir. Comment imaginer autrement, que le Premier ministre lui-même ait estimé nécessaire de confier à M. Pierre Jamet, la mission de rédiger un rapport sur les finances départementales ? Je ne pense pas qu'il soit un grand adepte, cher collègue Toro, de la *commedia dell arte*. J'ai dans l'idée qu'il doit sans doute préférer le cinéma suédois ! Comment penser sinon, que toute la presse se fasse l'écho unanime des très grandes difficultés des collectivités locales et particulièrement des Départements ? Comment croire, sans cette situation exceptionnelle, que notre président -si influent soit-il- ait pu rassembler avant-hier, dans cette même salle, 57 autres présidents de Conseils généraux ou leurs représentants, qui ont décidé de s'adresser ensemble, dans les mêmes termes et de manière solennelle, au président de la République ? Comment donc penser qu'il nous faudrait aujourd'hui nous arrêter au milieu du gué, en renonçant à l'inscription de cette recette de 75 millions d'euros, minimum de ce que nous estimons que l'Etat devrait nous verser dès cette année, à titre d'acompte de l'ardoise de 640 millions d'euros dont il est débiteur vis-à-vis des habitantes et des habitants de la Seine-Saint-Denis ?

Ce combat politique, nous entendons le poursuivre avec la force de ceux qui sont convaincus de leur bon droit. Il n'est donc pas imaginable pour nous qu'il conduise à l'irresponsabilité. Nous perdrons toute crédibilité à engager aujourd'hui de l'argent public dont nous ne disposons pas, en aggravant encore la situation financière de notre Département, qui n'en a vraiment pas besoin. Côté recettes nouvelles, en l'absence de la moindre intention concrète affichée par le gouvernement à ce jour, chacun a pu mesurer tout à l'heure que le compte administratif 2009 n'offrait aucune marge de financement complémentaire fiable. Les hypothèses sur une amélioration du niveau des droits de mutation à attendre en année pleine sont tout aussi aléatoires, pour ne pas dire dangereuses, alors que la conjoncture économique demeure d'une fragilité préoccupante. Quant aux dépenses à venir, pour le seul exercice en cours, une réelle incertitude pèse sur notre capacité à faire face aux besoins de financement du RMI-RSA. Et si l'on veut bien ne pas borner l'horizon au seul budget de l'année 2010, pour regarder ce qui se présente devant nous dans les cinq ans qui viennent, nous devons absolument prendre en compte les besoins de constructions de collèges liés à l'augmentation de la population, auxquels nos capacités d'investissement ne permettent pas aujourd'hui de faire face. Et ça, c'est la première chose que l'on doit aux plus modestes, cher Hervé Bramy. Il n'est en effet pas envisageable, pour nous, de sacrifier l'avenir de nos enfants à des préoccupations de court terme, certes légitimes, mais qui ignorent purement et simplement la réalité de la situation. Il n'est pas envisageable, pour nous, d'impacter toujours, encore et seulement, sans recettes nouvelles, les dépenses de fonctionnement, amenuisant ainsi davantage des capacités d'investissement, déjà historiquement faibles en Seine-Saint-Denis, nous l'avons de longue date déploré. Et c'est vrai qu'il s'agit là d'un débat conceptuel, sur ce point comme sur quelques autres, au sein de la majorité départementale.

Notre unique préoccupation d'aujourd'hui doit donc être de trouver le chemin qui conduira à obtenir rapidement du gouvernement une part de ce qu'il nous doit. Ma conviction est que ce chemin passe par le refus des propositions de la Chambre régionale des comptes et le maintien en l'état du budget primitif pour 2010 tel que nous l'avons approuvé le 8 avril dernier. En faisant cela, nous ne serons à l'évidence pas soumis, encore moins complices. Nous conjuguerons simplement l'esprit de combat et l'esprit de responsabilité que nous devons, l'un comme l'autre, l'un autant que l'autre, aux habitantes et aux habitants de la Seine-Saint-Denis.